

Document pour les parents

LIP, art. 75.1.

Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est distribué aux parents
Pour l'élaboration du présent document, veuillez-vous référer aux éléments présentés dans votre plan de lutte.
Inspiré des travaux de l'équipe CVI du MEQ, 2023

À l'école Jean-Fortin La Source, les valeurs véhiculées sont :

- Respect
- Ouverture
- Collaboration

Et ce, dans toutes nos relations!



Portrait de la situation

- ⇒ L'école Jean-Fortin La Source possède deux pavillons distincts, bien qu'elle représente un seul établissement scolaire.
- ⇒ Notre école se démarque par son projet éducatif visant l'éducation par le plein air et l'alimentation durable.
- ⇒ Nous sommes fiers d'accueillir plus de 700 élèves chaque année, ce qui constitue la plus grande école primaire du Centre de services scolaires des Rives-Du-Saguenay.
- ⇒ Nos différentes actions visent à promouvoir le sentiment de sécurité et d'appartenance chez nos élèves et le personnel.

Définition - Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Nos priorités, nos moyens et nos actions

- ⇒ Diminuer les évènements de conflits, de violence et d'intimidation.
- Effectuer de la prévention et de la formation quant à l'utilisation éthique des médias sociaux, autant chez les élèves que dans les familles.
- ⇒ Favoriser une collaboration entre l'école, les parents et la communauté
- ⇒ Offrir un milieu de vie sécuritaire en matière de violence, d'intimidation et de violence à caractère sexuel.



Définition - Violence 1

Toute MANIFESTATION DE FORCE, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



Définition - Intimidation ²

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.



¹ Loi sur l'instruction publique

² Loi sur l'instruction publique

³ Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur



Sanctions applicables : selon la gravité et la nature du geste

- \Rightarrow Appel aux parents
- ⇒ Rencontre individuelle avec l'élève
- ⇒ Contrat d'engagement
- ⇒ Travail de réflexion
- ⇒ Étude de cas
- ⇒ Rencontre avec un préventionniste
- ⇒ Gestes réparateurs
- ⇒ Retenue (La Source)
- ⇒ Rencontre avec la direction
- ⇒ Suspension à l'interne/externe
- ⇒ Plan d'intervention
- ⇒ Temps perdu, temps repris

Commenté [MB1]: Modalité plainte :

Ajouter comment faire pour le parent et élève (comme écrit dans le plan de lutte ex: voir le titulaire)

Actions à prendre lors d'une situation

- ⇒ Mettre fin au comportement inadéquat
- ⇒ Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif
- ⇒ Orienter l'élève vers les comportements attendus
- ⇒ Vérifier sommairement l'état de la victime
- ⇒ Consigner et transmettre
- \Rightarrow Sanctions disciplinaires selon la gravité, la récurrence, etc.

Pour effectuer un signalement ou une plainte :

- ⇒ Message au titulaire
- ⇒ Appel à la direction de l'école
- ⇒ Appel au secrétariat général
- ⇒ Protecteur national de l'élève
- « Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence

à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi

donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes

prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

Mesures de soutien ou d'encadrement

- ⇒ Écoute active
- ⇒ Rencontre individuelle avec l'élève
- \Rightarrow Rencontre avec la direction
- \Rightarrow Appel aux parents
- ⇒ Consignation du comportement
- ⇒ Enseignement du comportement souhaité
- ⇒ Utiliser les ressources externes (policière préventionniste, CLSC, travailleur social, DPJ) ou les professionnels disponibles du milieu
- ⇒ S'assurer de faire un suivi
- ⇒ Informer les intervenants qui gravitent autour de l'élève

Suivi donné à tous signalement ou plainte

- ⇒ Assurer un suivi hebdomadaire dans un temps déterminé
- ⇒ Communiquer l'évolution du dossier aux adultes et aux élèves concernés
- ⇒ Consigner les événements dans les différentes plateformes (ex : Mozaik)

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Signature de la direction Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.